

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 05 décembre 2018

Objet : Plan de financement modifié pour le déploiement de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) dans le cadre du Jalon 1 du SDAN sur le Département de la Corrèze.

L'an deux mille dix-huit, le cinq décembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-six novembre 2018, se réunit en session ordinaire, salle Plénière à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice: 51 - 161 voix

Présents :36 (dont 6 procurations) -126 voix

Votants: 36 Pour - 126 voix

Sont présents : Mr Jean-Marie BOST - 6 voix - Président Mme Hélène ROME – 6 voix – 2ème VP Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3ème VP Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4ème VP Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5ème VP Mr Vincent TURPINAT- (procuration donnée à Mr JM Bost)- - 1 voix - 6ème VP Mr Jean BARIAUD – (suppléant de Mr Yves Le Gouffe) – 1 voix Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr G Mérigout) – 1 voix Mr Nady BOUALI – 1 voix Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix Mr Henri CERTE – (suppléant de Mr Francis Comby) - 1 voix Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali) - 1 voix Mr Pascal COSTE - 6 voix Mr Pierre COUTAUD - 2 voix Mr Stéphane DELAUTRETTE - (suppléant de Mr D Marcellaud) - 1 voix Mr Patrick DUROUX - 1 voix Mr Alain FAUCHER -1 voix Mr Gilbert FRONTY - (suppléant de Mme Stéphanie Vallée) -6 voix Mme Sarah GENTIL -2 voix Mme Michèle GUILLOU- (suppléante de Mr Philippe Jenty) - 2 voix Mr Christian HANUS - 2 voix Mr Mathieu HAZOUARD (Procuration donnée à Mr François Vincent) - 15 voix Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Christian LATOUILLE – (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix Jean-Claude LEBLOIS - 6 voix Mr Guy MERIGOUT – 1 voix Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix Mr Christophe PATIER - 15 voix Mme Mélanie PLAZANET - 1 voix

Mme Valérie SIMONET - (procuration donnée à Mme Hélène Faivre)- 6 voix

Mr François VINCENT - (suppléant de Mr Gérard Vandenbroucke) - 15 voix

Mr Pierre VERGNOLLE - (procuration donnée à C Latouille) - 1 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne Vice-Présidente Département Corrèze Vice-Présidente Département Creuse Vice-Président Département Hte-Vienne Conseiller Agglo Bassin Brive Vice-Président de la CC Creuse Confluence Président de la CC Briance Combade Vice-Président CC Haut Limousin en Marche Vice-Président Agglo Grand Guéret Vice-Président CC Pays d'Uzerche Conseiller commun. CC Pays Lubersac Pompadour Président du Syndicat de la Diège Président Agglo Grand Guéret Président Département Corrèze Vice-Président du Syndicat de la Diège Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus Vice-Président de la CC Val de Vienne Conseiller Communautaire de la CC de Noblat Conseiller Départemental de la Corrèze Adjointe au Maire Ville de Limoges Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège Adjoint au Maire Ville de Limoges Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine Conseiller Communautaire Tulle Agglo Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne Mr Président Département Haute-Vienne Conseillé Délégué CC Haut Limousin en Marche Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière Vice-Président Agglo Bassin Brive Présidente Département Creuse Conseiller communautaire CC Portes de la Creuse en Marche Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix Vice-Président de la CC Quest Limousin Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Christian PRADAYROL - 2 voix

Mr Thierry TROLONG - 1 voix

Mr Joël VILARD - 1 voix

Mr Alain AUZEMERY - (et son suppléant) - 1 voix - 7ème VP Mr Didier BARDET - (et son suppléant) 1 voix Mr Amaud COLLIGNON (et son suppléant)- 1 voix Mr Pierre DESARMENIEN - (et son suppléant) - 1 voix Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - (et son suppléant) – 6 voix
Mr Sylvain GAUDY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Laurent GUINARD – (et son suppléant) – 1 voix Mr Vincent JALBY – (et son suppléant) - 2 voix Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) 1 voix Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix Mr Jean-Michel MONTEIL - (et son suppléant- 1 voix Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix Mr Gérard ROUMILHAC – (et son suppléant) - 1 voix Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse Vice-Président Tulle Agglo Président CC Marche et Combraille en Aquitaine Président de la CC Ventadour Egletons Monédières Vice-Président Département Creuse Président CC Creuse Sud-Ouest Conseiller communautaire CC Gartempe St Pardoux Adjoint au Maire Ville de Limoges Président de la CC Creuse Grand Sud Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse Vice-Président CC Midi Corrézien Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne



Le plan de financement prévisionnel du 05 Avril 2018 pour le financement du déploiement 100% fibre sur le département de la Corrèze a arrêté la part attendue par les collectivités corréziennes (Conseil départemental et EPCI) à **48 441 590 €**.

Cette somme se décompose comme suit :

Déclinaison du protocole du 08 Janvier 2018 /Plan de financement acté le 05 Avril 2018	Part CD 19	Part EPCI 19	Total
Avances Remboursables	2 988 938 €	12 011 062 €	15 000 000 €
Avances Remboursables transormables en Fonds de Concours	20 434 214 €	8 007 376 €	28 441 590 €
Emprunt Dorsal	5 000 000 €		5 000 000 €
Total	28 423 152 €	20 018 438 €	48 441 590 €

Pour rappel, ce plan de financement, adopté dans le protocole d'accord financier de base, a été élaboré en prenant comme hypothèses l'application d'un taux d'abattement prudentiel de 45% des redevances attendues de la SPL Nouvelle Aquitaine THD jusqu'en 2032 et un pourcentage de raccordement de 60% sur 10 ans.

Les estimations de redevances de la SPL ont, depuis, été affinées et modélisées dans un nouveau plan d'affaire actualisé. Basé sur le scénario « médian » : <u>abattement prudentiel de 10% et période de prise en compte des recettes allongée jusqu'en 2042</u>, le niveau de recettes nettes anticipé, pour le Département de la Corrèze, est désormais estimé à **66M€** (contre 20M€ dans le plan de financement initial).

Sur cette nouvelle base, et au vu des délibérations 634 et 635 du 13 Novembre 2018, le plan de financement pour la Corrèze est ajusté comme suit :

<u>Département</u>: Emprunt DORSAL porté de 5 à 20 M€, le solde de la participation du Département, soit 8,423 M€, étant financé par des avances remboursables gagées sur les recettes.

<u>EPCI</u>: financement de l'intégralité de la participation des EPCI par avances remboursables soit 20, 018 M€ contre 12, 011 M€ initialement.

Soit de manière synthétique :

Actualisation du plan financement suite délibération du 13/11/2018	Part CD 19	Part EPCI 19	Total
Avances Remboursables	2 988 938 €	20 018 438 €	23 007 376 €
Avances Remboursables transormables en Fonds de Concours	5 434 214 €		5 434 214 €
Emprunt Dorsal	20 000 000 €		20 000 000 €
Total	28 423 152 €	20 018 438 €	48 441 590 €

La part EPCI sous forme de fonds de concours va être transformée intégralement en avance remboursable gagée sur les recettes nettes SPL.

Les conventions initiales d'avance remboursable passées avec les EPCI seront modifiées en conséquence par voie d'avenant pour se substituer aux conventions de fonds de concours qui seront annulées. Par ailleurs, puisque le niveau de trésorerie actuelle et attendu d'ici la fin de l'année sur le budget a mexage des proposé d'annuler tous les titres déjà émis dans le cadre des conventions de la la cours » avec les EPCI.







La répartition par EPCI est la suivante :

	Plan finar	Modification		
	Montant voté CS	Montant Av	Montant FdC	Après CS 05/12/201820 18
сс		60%	40%	100% AvRemb
Agglomération de Brive	4 032 654 €	2 419 592 €	1 613 062 €	4 032 654 €
Agglomération de Tulle	551 528 €	330 917 €	220 611 €	551 528 €
CC Haute Corrèze Communauté	738 509 €	443 105 €	295 404 €	738 509 €
CC Midi Corrézien	2 271 353 €	1 362 812 €	908 541 €	2 271 353 €
CC Ventadour Egletons Monédières	1 804 348 €	1 082 609 €	721 739 €	1 804 348 €
CC Vezere Monédières Millesources	502 877 €	301 726 €	201 151 €	502 877 €
CC Xaintrie Val'Dordogne	2 207 904 €	1 324 742 €	883 162 €	2 207 904 €
Pays d'Uzerche	1 612 210 €	967 326 €	644 884 €	1 612 210 €
Pays de Lubersac-Pompadour	1 277 033 €	766 220 €	510 813 €	1 277 033 €
Syndicat de la Diège	4 944 917 €	2 966 950 €	1 977 967 €	4 944 917 €
CC Pays de St Yrieix (pour les communes corréziennes - Segur le Château et St Eloy les Tuileries)	75 105 €	45 063 €	30 042 €	75 105 €
Total	20 018 438 €	12 011 063 €	8 007 375 €	20 018 438 €

Le remboursement de l'avance interviendra selon 2 échéanciers :

- Un premier échéancier 2022 -2031 correspondant au montant de l'avance initiale
- Un second échéancier 2032-2041 correspondant au montant différentiel de l'avance

S'agissant du Département de la Corrèze, la modification porte sur la répartition emprunt Dorsal/Avance Remboursable ; la convention « Avance Remboursable » passant de 23 423 152€ à 8 423 152€.

Par ailleurs, les plans de financement des <u>jalons 1 Haute-Vienne et Creuse</u> seront, en accord avec les Départements concernés, révisés selon les mêmes modalités que le plan de financement actualisé du Jalon 1 Corrèze présenté ci-dessus : scénario médian du plan d'affaire SPL soit un abattement prudentiel de 10% et une période de prise en compte des recettes allongée jusqu'en 2042,

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité

- d'accepter le nouveau plan de financement pour le déploiement 100% ftth sur le Département de la Corrèze,
- d'appliquer ces mêmes modalités sur les Départements de la Creuse et de la Haute-Vienne
- d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier

Jean-Marie BOST Président de DORSA

27, bd

la Corderie

Certifié transmis au représentant de l'Etat le Publié par affichage le :

REÇU EN PREFECTURE

1e 06/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-087-258728658-20181205-CS85_D646-D

REÇU EN PREFECTURE le 06/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-087-258728658-20181205-CS85_D646-D